

NOTE DE SYNTHÈSE

DU 18 MAI 2020

POLE CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS "ARTS ET LOISIRS" ET "LE JOUR DE MADAME SAVIGNY" DANS LE CADRE DE L'AIDE FOURNIE À LA VILLE POUR LA CRÉATION DE MASQUES CONTRE LE COVID-19

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde touche l'ensemble de la population et particulièrement les personnes les plus vulnérables. Depuis le début de la crise, la ville de Savigny-sur-Orge a renforcé son dispositif d'aides aux personnes vulnérables et son système d'assistance aux personnes dépendantes.

C'est pourquoi afin de doter rapidement de masques les personnes qui viennent en aide aux plus démunis et vulnérable, la Commune a sollicité deux de ses associations locales « Le Jour de Madame Savigny » et « Arts et Loisirs ». Ces associations, qui habituellement proposent des ateliers couture à leurs adhérents, ont mis leurs machines à coudre et leur savoir-faire au service de la fabrication de masques de protection.

C'est ainsi que 2.000 masques ont été fabriqués et distribués par la ville aux personnels soignants des EPHAD et résidences autonomie de la commune. Afin d'assurer le remboursement des achats de fourniture en matière première (tissu, élastiques et rubans), il est donc proposé au Conseil municipal de verser en urgence à ces deux associations :

- Arts et Loisirs : 1.000 €
- Le Jour de Madame Savigny : 1.000 €

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020/330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT le travail et la mobilisation des associations au cœur de la gestion de cette crise,

CONSIDERANT la volonté de la ville de Savigny-sur-Orge de soutenir les associations « Arts et Loisirs » et « Le Jour de Madame Savigny » dans la mise en œuvre et la confection de masques de protection contre le Covid-19,

CONSIDERANT que près de 2.000 masques ont été fabriqués et distribués aux aidants,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Joëlle EUGENE, adjoint au Maire déléguée à la culture,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations :

- Arts et Loisirs : 1.000 €
- Le Jour de Madame Savigny : 1.000 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.